

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS M23-014531
RECEPTION

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1771

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL MOUTARAJI A.HMED

A 84010

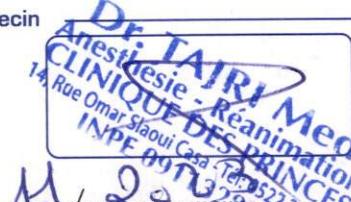
Date de naissance : 01 - 01 - 1969

Adresse : 2r plage derouia bloc N° 94 8e Roua

Tél. 0666031361

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 13 / 11 / 2023

Nom et prénom du malade : M. El Houtouf Age : 72 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Fibrose pulmonaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :
23 NOV. 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 13 / 11 / 2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/11/2023			3.00,00	<i>Dr TAKI MED Anesthésie - Réanimation CLINIQUE DES PRINCES 14, Rue Omer Slaoui Casab - Tél: 0522 275 250 INPE 091 328 37 K.M</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie PRINCIPALE DEROUA sat att Bloc U N° 1 Daroua Tél : 05 22 53 20 83</i>	13/11/23	697,30

062049176

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CLINIQUE DES PRINCES

Docteur :

Casablanca, le :

13/11/2023

M. Moutawakil
Abdellatif

(Fièvre pulmonaire)

" / Diagnose

Dr. TAJRI Med
Anesthésie - Réanimation
CLINIQUE DES PRINCES
14, Rue Omar Slaoui Casa - Tel: 0522 275 250
INPE 091132837 K.M

14, Rue Omar Slaoui - Casablanca
Tél.: 0522 27 52 50 / 0600 04 40 58 - Fax: 0522 27 61 32
E-mail : cliniquelesprinces@gmail.com



CLINIQUE DES PRINCES

Docteur :

Casablanca, le : 13/11/2023

M. Mohamedeji
Ahmed

297,00

1/

Sym Roent 200 
Lg l'el bale à in hekk
Hela et soin

19,90

2/

In hekk spes 
2 Ba 3/ 
mik 2 Ba le penk

Dr. TAJRI Med
Anesthésie - Réanimation
CLINIQUE DES PRINCES
14, Rue Omar Slaoui Casa - Tél: 0522 275 250
INPE 091132837 K.M

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
sarl au
Bloc U N°1 Daroua
Tél : 05 22 53 20 83

14, Rue Omar Slaoui - Casablanca

Tél.: 0522 27 52 50 / 0600 04 40 58 - Fax: 0522 27 61 32

E-mail : cliniquelesprinces@gmail.com

205,00

3 |

Tavanic 500
Acplif 85
S.V.

75,00

4 |

Igene 20
Acplif 85
S.V.

24,80

8 |

Xu Star 200
Acplif 85
S.V.

56,30

6 |

Darou Darou
S.V.

697,30

Dr. TARI Med
Anesthésie - Réanimation
CLINIQUE DES PRINCES
14, Rue Omar Slaoui Casab - Tel: 0522 225 250
INPE 091 32837 KM

Bou Igenie
Pamir

SYNTHEMEDIC
22 rue souleymane al ouaour roches
nouvelles casablanca
SYMBICORT TURBUHALER

2006 µg
Flacon de 120 doses

104/14 DMP/21/NRQ P.P.V:297,00 DH

6 118001 020706

Lot N° : 008T024A
FAB : 02-2023
EXP : 02-2026

PPV:42DH20

LOT 21L132 1

EXP 12 2024

PPV 21.80 DH

Pharmacie PRINCIPALE D'EROUA
BLOC U N° 1 Daroua
Tél: 05 22 53 20 83

PPV:56,30 DH
LOT: 23H09D
EXP: 08/2025

LOT: M1053
PER: 07/2025
PPU: 75,00DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Al sebaâ Casablanca
Tavanic 500mg, cp pel b7
P.P.V.: 205,00 DH

6 118001 080830